

NOUVELLE MESURE MODIFIANT LA QUANTITÉ REMBOURSABLE DE BANDELETTES POUR MESURER LE GLUCOSE DANS LE SANG

Depuis le 3 mai 2017, la quantité de bandelettes remboursables pour mesurer le glucose dans le sang (réactifs quantitatifs) par le régime public d'assurance médicaments (RPAM) est soumise à certaines règles.

À qui s'adresse cette mesure ?

Toute personne assurée par le RPAM est touchée par cette nouvelle mesure.

Pourquoi ces modifications sont-elles apportées ?

Cette nouvelle mesure vise un usage optimal des médicaments et fait suite aux recommandations de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Selon l'INESSS, limiter le nombre maximal annuel de bandelettes en fonction de la situation clinique de la personne assurée est une bonne approche pour optimiser leur utilisation. En effet, cette classe de médicaments figure parmi les plus prescrites et les plus coûteuses. Plusieurs provinces canadiennes ont déjà implanté une mesure similaire.

Quelles sont les limites de bandelettes remboursables ?

La quantité remboursable est déterminée selon la situation clinique de la personne assurée, c'est-à-dire qu'elle est modulée en fonction de son risque d'hypoglycémie. Depuis le 3 mai 2017, le nombre maximal est déterminé par période de 365 jours à partir du premier achat d'un format de bandelettes.

VERSO 

LIMITES DE BANDELETTES REMBOURSABLES EN FONCTION DES SITUATIONS CLINIQUES DES PERSONNES ASSURÉES

LIMITES DE BANDELETTES	SITUATIONS CLINIQUES
200	<ul style="list-style-type: none">Personnes diabétiques traitées par un changement des habitudes de viePersonnes diabétiques traitées au moyen d'un antidiabétique autre qu'une sulfonylurée*, que le répaglinide** ou que l'insuline
400	<ul style="list-style-type: none">Personnes diabétiques traitées avec une sulfonylurée* ou du répaglinide**, mais ne recevant pas d'insuline
3 000	<ul style="list-style-type: none">Personnes traitées avec de l'insuline

* Sulfonylurée : glyburide (Diabeta^{mc}), gliclazide (Diamicon^{mc}), glimépiride (Amaryl^{mc}), tolbutamide ou chlorpropamide

** Répaglinide (GlucoNorm^{mc})

Le professionnel de la santé responsable du suivi d'une personne pourrait lui permettre d'obtenir des bandelettes supplémentaires par période de 365 jours pour des situations cliniques particulières.

Exception :

À compter du 15 novembre 2017, les bandelettes seront également remboursées pour les personnes ne souffrant pas de diabète, mais qui se retrouvent dans **certaines situations cliniques rares** à risque d'hypoglycémies symptomatiques potentiellement graves.

Pour savoir si vous êtes dans l'une de ces situations, consultez votre médecin.

Novembre 2017